

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : : 7 – Finances
locales

Sous-domaine : 7.1 –
Décisions budgétaires

Objet : Vote du compte
financier unique – affectation
du résultat 2025

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :

9.03.2026

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, et le douze du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : PUGINIER Régis, QUINTA Régis, GILIS Frédéric

Secrétaire de séance : Mme FONQUERGNE Virginie

Procurations :

- Mr QUINTA Régis donne procuration à Mr RIVIERE Philippe
- Mr GILIS Frédéric donne procuration à MR ROGER Robert

Monsieur le Maire quitte la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023-25 en date du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le CFU qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	91 226 ,53 €
Résultat antérieur reporté	526 081.18 €
RESULTAT À AFFECTER (A+B)	617 307,71 €

INVESTISSEMENT	
Résultat à la clôture de l'exercice antérieur	-101 936.57 €
Résultat de l'exercice	-49 859,42 €

Solde des restes à réaliser	-19 517,48 €
-----------------------------	--------------

Besoin de financement en investissement	71 594.63 €
---	-------------

REPRISE (résultat à affecter)	617 307.71 €
-------------------------------	--------------

1) Affectation en réserves - R 1068 en investissement	71 594.63 €
--	--------------------

2) Report en fonctionnement - R 002	545 713,08 €
--	---------------------

- APPROUVE le Compte Financier Un résultat tel que détaillée ci-dessus ;
 - DONNE pouvoir à Mme l'adjointe pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Adjointe au maire
Ch.BELLEGO



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Mr le Maire :